



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE

BETHUNE

MODIFICATION

DU PLAN LOCAL

D'URBANISME (PLU)

Le public est informé que par arrêté, le Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Béthune.

L'ENQUETE PUBLIQUE AURA LIEU DU 26 JANVIER 2021 AU 12 FEVRIER 2021 INCLUS soit une durée de 18 jours. Elle se déroulera :

- En mairie de Béthune – 6 Place du 04 Septembre – 62407 Béthune Cedex les jours ouvrés et aux heures d'ouverture habituelles : le lundi de 09h00 à 19h30 et du mardi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

- À la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante : Antenne de Noeux-les-Mines –138b rue Léon Blum, 62290 Nœux-les-Mines, les jours ouvrés et aux heures d'ouverture habituelles des services communautaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Monsieur Pierre NICOLLE, retraité de la fonction publique, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites :

En Mairie de Béthune – 6 Place du 04 septembre :

- le mardi 26 janvier 2021 de 09h00 à 12h00
- le mardi 02 février 2021 de 09h00 à 12h00
- le vendredi 12 février 2021 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, les jours ouvrés et aux heures habituelles d'ouverture :

-À la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante : Antenne de Noeux-les-Mines –138b rue Léon Blum, 62290 Nœux-les-Mines, en version papier et sur un poste informatique à disposition du public, aux heures d'ouverture des services communautaires.

- En mairie de Béthune – 6 Place du 04 Septembre – 62407 Béthune Cedex – les jours ouvrés et aux heures d'ouverture habituelles.

-Au siège de la Communauté d'agglomération – 100 avenue de Londres BP 548 62411 BETHUNE – les jours ouvrés et aux heures d'ouverture des services communautaires.

-sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : **www.bethunebruay.fr**

Le public pourra présenter ses observations ou propositions :

• Sur des registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur les jours ouvrables et aux heures d'ouverture :

- En mairie de Béthune

- A l'antenne de Nœux-les-Mines de la Communauté d'agglomération.

• Par correspondance portant la mention « Ne pas ouvrir – Enquête publique – Modification du PLU de la commune de Béthune – A l'attention du commissaire enquêteur », adressée à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay – Direction Urbanisme et Mobilités – 100 avenue de Londres - BP 548 – 62411 BETHUNE

• Par voie électronique jusqu'au 12 février 2021 à 17h00 à l'adresse suivante : **enquete.publique.bethune@bethunebruay.fr**

Le public est informé que l'ensemble des observations formulées pendant l'enquête sera nominativement accessible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ainsi que dans les trois sites de consultation du dossier.

Toute personne se rendant physiquement dans les lieux de consultation du dossier d'enquête et/ou aux permanences du commissaire enquêteur doit respecter les règles sanitaires en vigueur pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le dossier d'enquête publique, en version papier et version dématérialisée, comportera les avis reçus des personnes publiques associées. Le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Béthune n'est pas soumis à évaluation environnementale stratégique.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur aura un mois pour rendre son avis et ses conclusions motivées qui pourront ensuite être consultés, pendant un an sur le site internet **www.bethunebruay.fr**, en mairie et à l'antenne de la Communauté d'Agglomération à Nœux-les-Mines.

A l'issue de l'enquête publique, la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Béthune sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Des informations complémentaires peuvent être demandées à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane - Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité – Service Planification - tél : 03.21.54.78.00.

La Vice-présidente, Corinne LAVERSIN